

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Cimex

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Cimex
Numéro du produit 053-21

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Nettoyant acide pour le béton

Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage

industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd

Lynn Lane,

Shenstone, nr Lichfield Staffordshire. WS14 0DH

England

www.autosmartinternational.com

Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)

Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence

national

ORFILA (01-45-42-59-59)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé

Skin Corr. 1C - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335

humaine

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE)

ou (1999/45/CE)

Xi;R36/37/38.

Cimex

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger





Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Contient CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Etiquetage des détergents < 5% agents de surface non ioniques

Mentions de mise en garde supplémentaires

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux

environnants

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

15-20%

Numéro CAS: 7647-01-0 Numéro CE: 231-595-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119484862-27-xxxx

Classification Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Met. Corr. 1 - H290 C;R34 Xi;R37

Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

Cimex

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau.

Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Enlever la personne touchée de la source de contamination. Rincer soigneusement la bouche

à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements

contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Utiliser une lotion appropriée pour

hydrater la peau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant

au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition.

Inhalation Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.

Ingestion Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge. Peut provoquer des maux

d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Irritation cutanée.

Contact oculaire Irritation, brûlure, larmoiement, vision floue après éclaboussure du liquide.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Chlorure d'hydrogène (HCI). Aucun

risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre

un incendie

Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des

cours d'eau.

Equipements de protection

particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Pour prévenir toute fuite,

de l'environnement mettre le côté endommagé du conteneur vers le haut.

Cimex

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. Pour les équipements de protection

individuelle, voir la Section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation

suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire

homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien

ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5 ppm 7,6 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...% (CAS: 7647-01-0)

DNEL Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 15 mg/m³

- Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 8 mg/m³

PNEC - Eau douce; 0.036 mg/l

rejet intermittent; 0.045 mg/lEau de mer; 0.036 mg/l

- STP; 0.036 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection





Contrôles techniques

appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Polychlorure de vinyle (PVC) Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autre protection de la peau et

du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Prévoir une fontaine

oculaire.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz acides.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

Couleur Bleu-vert.

Odeur Acide.

pH pH (solution concentrée): ~ 0.8 pH (solution diluée): ~ 1.8 @1%

Point de fusion 0°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

100°C @ 760 mm Hg

Non disponible.

Point d'éclair Non applicable.

Taux d'évaporation Non disponible.

Limites Non applicable.

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Seuil olfactif

Pression de vapeur Non applicable.

Densité de vapeur Non applicable.

Densité relative ~ 1.115 @ 20°C

Cimex

Solubilité(s) Soluble dans l'eau. Miscible à l'eau.

Coefficient de partage Non disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

Non applicable.

Température de décomposition

Non disponible.

Viscosité ~ 1 cSt @ 20°C

Propriétés comburantes Non applicable.

Commentaires Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas

considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance

adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum 0 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Bases.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter le contact avec les matières

suivantes: Oxydants puissants. Bases fortes.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Test sur modèle de peau

Scientifiquement injustifié.

humaine

dangereux

pH extrêmes ≤ 2 . Corrosif.

Information générale Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir

des effets néfastes sur la santé humaine.

Cimex

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion.

Peut provoquer des lésions internes sévères.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Dangers chroniques et aigus

pour la santé

Pas d'effet spécifique à long terme connu. L'ingestion de produit chimique concentré peut

provoquer des lésions internes sévères.

Voie d'exposition Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Symptômes Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des

effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

Considérations médicales Affections cutanées et allergies.

Informations toxicologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅o

mg/kg)

1 449,0

Espèces Souris

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

(DL₅₀ mg/kg)

5 010,0

Espèces Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour

les organismes aquatiques. Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. Le produit ne contient pas d'agents complexants organiques avec un niveau de COD < 80% après 28 jours. Le produit ne contient pas

d'halogène organiquement lié.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets

dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Cimex

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé. Indéterminé. Toxicité aiguë - invertébrés

aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

Indéterminé.

aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë microorganismes

Toxicité aiguë - terrestre Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

LC50, 96 hours, 96 heures: ~ 7.45 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) Toxicité aiguë - poisson

LC50, 96 hours, 96 heures: ~ 24.6 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

CL₅₀, 96 hours: 4-100 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë -

invertébrés aquatiques

CE₅₀, 48 hours, 48 heures: ~ 0.492 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅₀, 72 hours, 72 heures: ~ 0.78 mg/l, Selenastrum capricornutum

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de

> biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents. Le produit est biodégradable mais il ne doit pas être rejeté dans

les égouts sans l'accord des autorités.

Demande chimique en

oxygène

~ 18228 mg O₂/I

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. **PBT et vPvB**

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné).

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits

partout où c'est possible.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR/RID)
 1789

 N° ONU (IMDG)
 1789

 N° ONU (ICAO)
 1789

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) ACIDE CHLORHYDRIQUE

Nom d'expédition (IMDG) ACIDE CHLORHYDRIQUE

Nom d'expédition (ICAO) ACIDE CHLORHYDRIQUE

Nom d'expédition (ADN) ACIDE CHLORHYDRIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Risque subsidiaire ADR/RID

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Etiquette IMDG

Classe/division ICAO 8

Risque subsidiaire ICAO

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

Ш

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG) III
Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG

1. Acides

EmS F-A, S-B

Code de consignes

2R

d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du

80

danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Classification de danger pour

WGK 1

l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Information générale Ce produit est fabrique selon un system qui conforme a ISO9001 et ISO14001. Seul un

personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

Publié par Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great

www.autosmartinternational.com

rbutler@autosmart.co.uk Tel +44 (0)1543 481616

Date de révision 16/10/2014

Révision 10

Remplace la date 08/05/2013

Phrases de risque dans leur

intégralité

R34 Provoque des brûlures.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

Mentions de danger dans leur H290 Peut être corrosif pour les métaux.

intégralité

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.